

Vidéo informative : Les échanges de « nudes », c'est autorisé ou non ?

Les adolescent-e-s sont très nombreux-es à s'envoyer des fichiers à caractère sexuel. Du point de vue adulte, c'est interdit. Mais que dit la loi exactement ? Constatant ces pratiques, la fondation Action Innocence et l'association romande CIAO ont développé une animation vidéo à destination des jeunes qui éclaire le cadre légal des « nudes ».

Les faits

Une étude de 2018¹ mentionne que chez les Suisses de 12 à 19 ans, la pratique du « sexting » ou de l'envoi de photo de soi à caractère sexuel est passée de 6% en 2012 à 11% en 2016. 43% des sondés¹ déclaraient avoir déjà reçu une image ou vidéo de ce type.

Or, ces chiffres méritent notre attention puisqu'ils démontrent que ces échanges de contenus sont fortement répandus chez les adolescent-e-s, y compris les mineur-e-s de moins de 16 ans – c'est-à-dire en-dessous de l'âge de la majorité sexuelle.

Qu'est-ce qu'un « nude » ?

Plus communément appelé envoi de « nudes » que « sexting » par les jeunes eux-mêmes, ils désignent le partage de contenu érotique, ou du moins suggestif, tel que des photos, vidéos ou même messages audio révélant son corps – des simples poses suggestives jusqu'à l'exposition totale.²

Échangés par messages mais également par le biais d'applications telles que Facetime ou Snapchat, ces contenus présentent des risques dont les jeunes sont toutefois conscient-e-s : ils-elles mentionnent, en effet, dans une seconde étude², le danger relatif au partage non consenti de leur image par la personne qui la reçoit, le chantage qui peut s'ensuivre, et sont catégoriques sur la nécessité de ne s'engager dans ce type d'échange qu'avec des personnes connues et de confiance.

Pourquoi cette pratique concerne-t-elle tant d'adolescent-e-s malgré tout ?

Pour beaucoup, c'est le caractère intime qui est cité en premier : dans le cadre d'une relation amoureuse, ils-elles sont nombreux-ses à concevoir que l'on puisse utiliser les médias digitaux dans une optique de séduction et de plaisir partagé. Cependant, ce n'est pas la seule raison invoquée : il est également question de pression des pairs, de manque de confiance en soi ou de chantage de type « si tu ne m'envoies pas de photo, je te quitte »³. Le partage consentant est donc loin d'être la seule motivation.

¹ Barrense-Dias Y, De Puy J, Romain-Glassey N, Suris JC. La prévention et le sexting : un état des lieux. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2018 (Raisons de santé 285)

² Barrense-Dias Y, Akre C, Suris JC. La sexualité à l'ère numérique : les adolescents et le sexting 2.0, 2ème phase. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2018 (Raisons de santé 296).

³ Ibid.

Les jeunes interrogé·e·s² font état d'une conscience du danger lorsque celui-ci a trait aux risques de fuite, de dommages à leur réputation ou d'impact sur leur vie scolaire, mais ne se posent que rarement la question de la légalité de leurs agissements.

La capsule vidéo

Action Innocence et CIAO, deux organismes actifs dans le domaine de la prévention, ont développé une capsule vidéo qui détaille ces échanges et explicite les règles à retenir dans le domaine.

L'animation se veut factuelle et non moralisatrice ; il s'agit d'outiller les adolescent·e·s pour leur permettre de faire des choix éclairés, en ayant tous les éléments à disposition. Cette vidéo s'inscrit dans une série de clips, en format « Draw my life », informant les jeunes sur différents aspects des pratiques numériques qui interviennent dans leur quotidien. La [première](#), lancée en juin, reprenait la thématique de l'hyperconnectivité. D'autres vidéos sont prévues l'année prochaine.

La vidéo est à voir sur : ciao.ch/nudes

Action Innocence et ciao.ch ont travaillé en étroite collaboration avec Caravan Production pour la réalisation des vidéos, et Juliette Rebeillard pour la mise en image.

Pour de plus amples informations, merci de contacter :

- Tiziana Bellucci, Directrice générale Action Innocence
tb@actioninnocence.org, 022 735 50 02
- Marjory Winkler, Directrice CIAO
marjory.winkler@ciao.ch, 021 311 92 06

*Partenaires depuis 2017, **Action Innocence** et **ciao.ch** se sont réunis dans l'objectif de développer des projets communs visant à mettre à disposition des jeunes des ressources et des activités ciblées et adaptées leur permettant de s'informer, de développer des compétences et d'ajuster leurs pratiques numériques.*

***Action Innocence** (www.actioninnocence.org) forme les jeunes internautes à un usage sécurisé et responsable des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en les sensibilisant, notamment, aux dangers tels que l'exposition à des images choquantes et illégales, la diffusion d'informations personnelles, la cyberprédation, le sexting, les usages excessifs ou encore le cyberharcèlement.*

***ciao.ch** est une institution qui met à disposition les compétences de professionnel·le·s reconnu·e·s dans leur domaine spécifique pour répondre aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romand·e·s de 11-20 ans sur les thématiques de la santé globale.*